



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 14 mai 2020

Projet de classement du site de la bataille de Gergovie, des oppida arvernes de Corent,
Gergovie et Gondole et des camps de César
(Puy-de-Dôme).

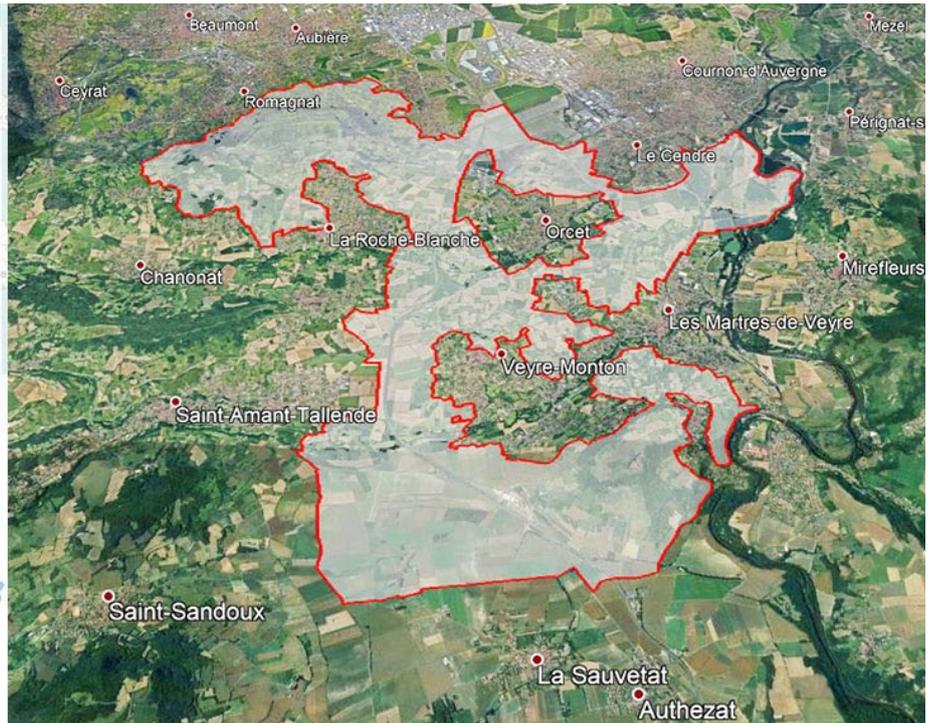
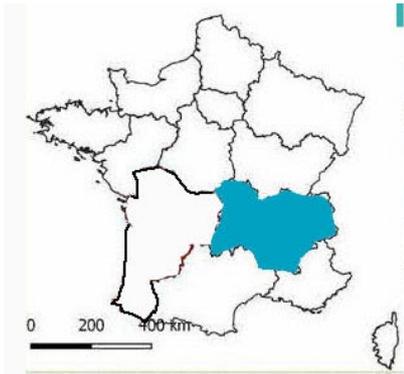
Rapport CGEDD n°009935-03

établi par

Dominique Michel

Architecte et urbaniste générale de l'Etat

Mai 2020



Cartes situation - DM sur fond google-earth / Le plateau de Gergovie – Ph. Association du site de Gergovie

Le projet de classement présenté aujourd'hui à votre commission s'intéresse à la partie du territoire qui a vu se dérouler, il y a plus de 2 000 ans, la bataille de Gergovie, délimitée par l'oppidum¹ de Gergovie, bien connu, et les oppida de Corent et de Gondole moins célèbres car documentés plus récemment, avec, entre Gergovie et Gondole, les vestiges des deux camps de César.

Ce haut-lieu historique concentre, sur plus de 4 000 hectares, une page de l'histoire de la Gaule et recèle un patrimoine archéologique inégalé en Europe, depuis le néolithique jusqu'à l'époque romaine et notamment l'époque laténienne².

Situés à une dizaine de kilomètres au sud de la métropole clermontoise, les sites de Gergovie et de Corent occupent des promontoires basaltiques surplombant de près de 300 mètres la plaine de la Limagne. Ils offrent au regard les principaux éléments géographiques du département : la chaîne des Puys à l'ouest, les monts du Forez à l'est et, depuis l'éperon est du plateau de Gergovie, des panoramas saisissants sur l'agglomération clermontoise et la plaine de Sarliève.

Le site de Gondole, plus à l'est, surplombe d'une vingtaine de mètres la vallée encaissée de l'Auzon et la large vallée de l'Allier.

Après un bref rappel des contextes géographique, historique et juridique de ce projet de classement, je reviendrai sur le périmètre à retenir, les fondements du classement et l'enquête publique.

1. Un patrimoine historique et des panoramas remarquables

1.1. Présentation géographique et juridique du futur site classé

Le projet de classement concerne 14 communes. Les communes de Romagnat, Pérignat-lès-Sarliève et Le Cendre font partie de l'intercommunalité de Clermont-Auvergne-Métropole ; les communes de La Roche-Blanche, Orcet, Les Martres-de-Veyre, La Roche-Noire, Corent, Veyre-Monton, Authezat, La Sauvetat, Tallende, Le Crest et Chanonat appartiennent quant à elles à l'intercommunalité Mond'Arverne Communauté.

L'intégralité du périmètre du projet, d'environ 4 150 ha au Sud de la métropole clermontoise, est couverte par le SCoT du Grand Clermont³ qui regroupe 106 communes. Il est situé à la limite du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne à l'ouest et, à l'est, à la limite le Parc naturel régional du Livradois-Forez (Annexe 1).

Le projet de site classé s'appuie sur quatre entités, sites historiques distants d'environ sept kilomètres les uns des autres :

- L'oppidum de Gergovie est situé sur le territoire de la commune de la Roche-Blanche⁴. Il est classé au titre des monuments historiques par arrêté du 9 novembre 2018 et appartient à l'État depuis 1941⁵ ;
- L'oppidum de Corent lui est distant de six kilomètres ; le sommet du Puy de Corent est en partie propriété du Département du Puy-de-Dôme et n'est pas protégé ;
- L'oppidum de Gondole, sur la commune du Cendre, est inscrit en totalité au titre des monuments historiques par arrêté du 20 mai 2009. Il est propriété de la commune du Cendre et du département, sur le secteur extérieur à l'enceinte ;
- Les deux camps des légions romaines se situent en contrebas du plateau de Gergovie à l'est pour le grand camp de César et au sud pour le petit camp de César. Seul le petit camp de César est inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 27 janvier 2015.

Les trois oppida forment un triangle au centre duquel se situent les deux camps césariens et où s'est déroulée la bataille de Gergovie. Les espaces naturels et agricoles que l'on découvre depuis l'extrémité est de l'éperon du plateau de Gergovie permettent encore aujourd'hui la lecture paysagère du site où s'est déroulée la bataille. Identifié depuis le 18^e siècle, l'oppidum de Gergovie entretient un lien visuel avec les entités historiques de Gondole et de Corent, reconnues plus récemment par d'importantes découvertes archéologiques et les camps de César.

¹ Fortification généralement située sur une hauteur à l'époque romaine et gallo-romaine

² La culture de **La Tène**, ou *second Âge du fer*, est une culture qui se développe en Europe entre environ 450 et 25 av. J.-C.

³ 20 744 habitants soit 4,9 % de la population totale du SCoT et 6,24 % de sa surface (8 238 hectares).

⁴ Sur les parcelles n°44, 45, 107 à 112, et sur une parcelle non cadastrée, figurant section ZA

⁵ A l'exception de deux parcelles privées, le restaurant « La Hutte Gauloise » et « la bergerie », de la route départementale et du monument construit sur une parcelle acquise par la Commune de La Roche Blanche.

1.2. Présentation historique et géomorphologique du site



Oppida arvernes dans leur contexte archéologique des IIe et Ier s. av. J.-C. - document DRAC/SRA Auvergne sur fond Google Earth – Revue archéologique du Centre de la France - 2009

Ces paysages sont depuis une vingtaine d'années soumis à la pression foncière qu'entraîne leur localisation en périphérie de la métropole clermontoise : zones d'activité dans la plaine le long de l'autoroute A75, étalement urbain à proximité directe de l'emplacement du grand camp de César et dans les communes situées au sud et à l'est du plateau.

Or, Gergovie fait partie de notre mémoire collective. C'est au cœur de cet espace que l'armée gauloise de Vercingétorix a vaincu, en 52 av. J.-C., les légions de César. Du haut du plateau de Gergovie, l'on

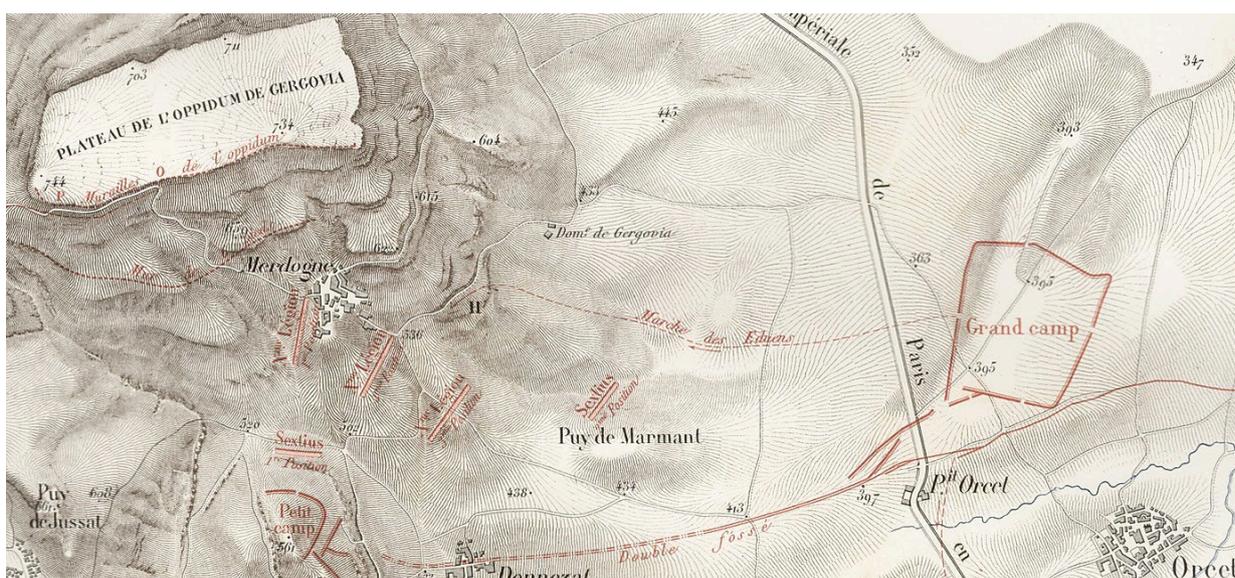
découvre les reliefs du pays arverne du second âge de fer où s'échangeaient denrées, outils et poteries fabriqués sur place ou importés de Méditerranée et où les oppida évoluèrent vers une forme urbaine structurée et pourvue de tous les espaces civiques. Pour cette raison, ils méritent une protection forte.

Lorsqu'on observe attentivement le site, il apparaît évident que la géographie a orienté le cours de la bataille (voir 1.2.1 et 1.2.4). Le paysage actuel en offre l'évocation. On sait, grâce aux nombreuses études paléo-environnementales conduites, que dès cette époque, les riches terres du bassin de Sarliève étaient cultivées et présentaient un paysage ouvert.

1.2.1. Le plateau de Gergovie :

Parmi la succession de belvédères panoramiques aux silhouettes remarquables autour de Clermont-Ferrand, le célèbre plateau de Gergovie a été ainsi décrit par Prosper Mérimée : « *Les antiquaires ont beaucoup écrit sur la position⁶ de Gergovie, cette ville des Arvernes qui eut la gloire de résister à Jules César. La montagne de Gergovie, aplatie à son sommet, figure à peu près un parallélogramme [...]. Très escarpé de tous côtés, il est absolument inaccessible à l'ouest et au nord, mais au sud, ses pentes sont un peu moins raides, et sur ce point elles ressemblent à un immense escalier en raison de plusieurs bandes de terrain horizontal, qui les interrompent en formant des espèces de gradins ou de paliers plus ou moins larges* »⁷.

D'un point de vue géologique, il s'agit d'un relief inversé⁸ qui culmine à 700 mètres d'altitude. La place militaire des Arvernes occupait le plateau basaltique de 90 hectares aux pentes abruptes, bordé à l'est par des marécages. Sa défense était donc en grande partie assurée naturellement. Son système défensif au sud a été mis en place deux ou trois décennies tout au plus avant l'époque de César. Il est composé d'un rempart en pierre, d'un à-pic creusé dans le basalte et d'une large terrasse inférieure. Cette place sera abandonnée dans les années 10 av. J.-C. (annexe 2).



Carte de la mission archéologique commanditée par Napoléon III – source internet

Dès 1861, le plateau a fait l'objet de fouilles commanditées par Napoléon III qui, lancé dans l'écriture d'une histoire de Jules César, s'intéressait aux sites mentionnés dans la Guerre des Gaules. A l'extrême est de l'éperon, où fut élevé en 1903 un monument à la gloire de Vercingétorix, un belvédère ouvre le regard sur le site de la bataille de Gergovie.

1.2.2. L'oppidum de Gondole

Sur un éperon rocheux à la confluence de l'Allier et de l'Auzon, l'oppidum de Gondole⁹ est protégé naturellement par les deux cours d'eau. Il surplombe d'une vingtaine de mètres la vallée encaissée

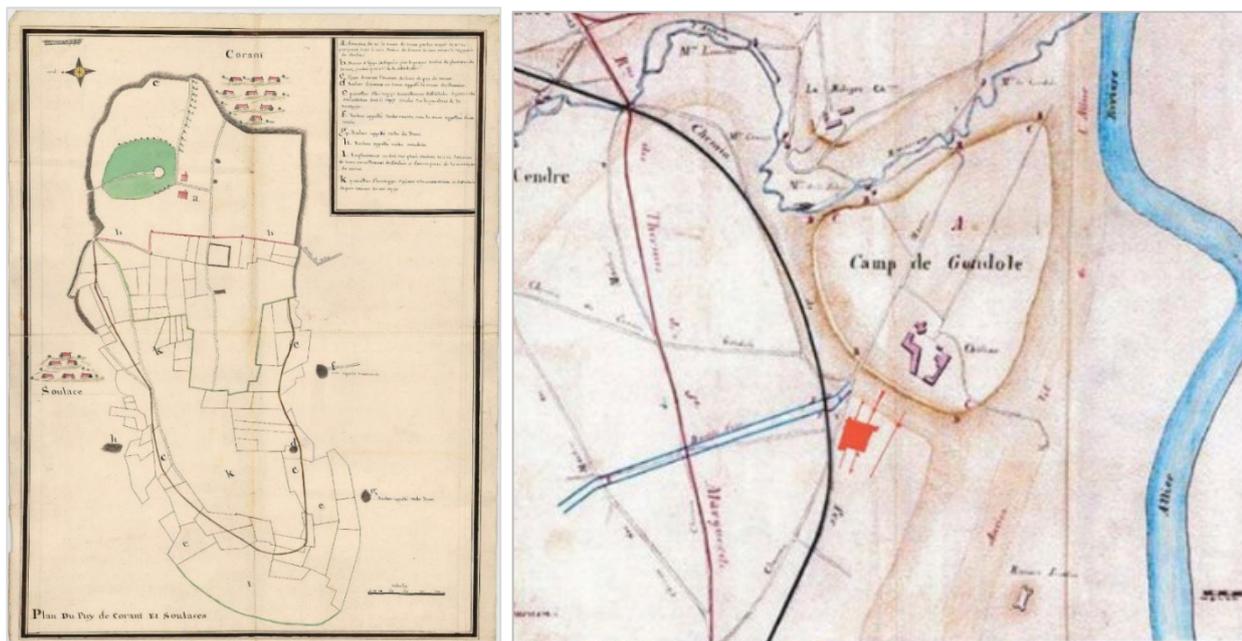
⁶ La localisation de la Gergovia antique et des ouvrages du siège césarien est admise par la communauté scientifique, depuis qu'une mission d'expertise réalisée en 1995 par l'ARAFa a confirmé les recherches du Second Empire.

⁷ Notes d'un voyage en Auvergne, 1838

⁸ Forme de relief de plissement où les parties hautes correspondent aux [anticlinaux](#) et les dépressions aux [synclinaux](#).

⁹ Fouilles réalisées sous la direction de Y. Deberge (INRAP Auvergne-Rhône-Alpes) (diagnostics archéologiques conduits entre 2002 et 2005 sous la direction d'U. Cabezuelo, INRAP) et programmées (fouilles conduites depuis 2005 sous la direction de Y. Deberge, ARAFA/INRAP).

de l'Auzon au nord-ouest et la large vallée de l'Allier, à l'est. Une fortification massive longue de 600 mètres complète la protection naturelle. L'oppidum a abrité un quartier des marchands et des affaires, le quartier des artisans étant situé au-delà du rempart. Le site de Gondole s'étend sur une superficie comparable à celle relevée pour les oppida de Corent et de Gergovie (environ 70 ha chacun).



Plan « du Puy de Corant et Soulaçes » 1777 Plan aquarellé du site de Gondole fin 18^e
 Source : Revue archéologique du Centre de la France 2015

1.2.3 Le puy de Corent

Le puy de Corent ¹⁰ présente une géologie identique à celle du plateau de Gergovie bien qu'il soit moins élevé (600 m d'altitude). Son occupation est avérée depuis le Néolithique et jusqu'à l'époque romaine. A l'époque laténienne, une vaste cité s'étendait sur 50 à 60 hectares au centre desquels ont été édifiés un sanctuaire et un lieu d'assemblée en hémicycle. Autour de ce dernier se situaient boutiques, ateliers et maisons d'habitation, qui composaient le cœur de la cité gauloise, aujourd'hui reconnue comme siège politique et religieux des Arvernes. Sa situation lui permettait de contrôler l'accès à la plaine de la Limagne, réduite à un étroit défilé fermé à l'est par le puy Saint-Romain, ainsi que les voies de communication fluviales et terrestres reliant la Basse Auvergne au sud de la France. Au sud et à l'est, il est protégé par de hautes falaises qui en font une position naturellement fortifiée et pratiquement imprenable. L'existence d'un rempart n'est pas encore validée par les archéologues.

1.2.4 Le site de la bataille de Gergovie et les camps de César

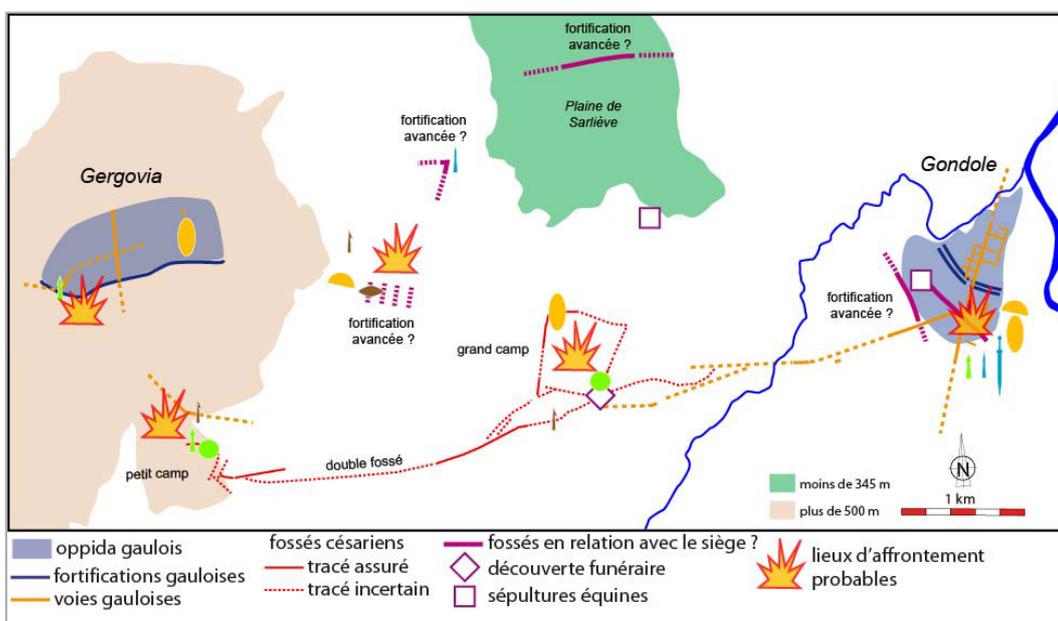
La bataille de Gergovie (-52 av. J.-C.), se déroula au cœur de ce territoire où se lisent encore les dispositifs du siège. Le sol recèle les vestiges des fossés reliant le grand camp au petit camp de César et les voies gauloises qui traversent ces espaces : les recherches en cours dans le Val d'Allier amont « ont mis en évidence plusieurs axes de communication dont un axe d'orientation nord-sud, qui traverse ce site de plaine fortifié [...], et une seconde voie, d'orientation est-ouest avec mise en relation avec les camps césariens, aux abords immédiats de l'oppidum de Gondole »¹¹.

La mise en valeur de l'ensemble des entités, y compris de l'espace central traversé à l'époque laténienne par les voies entre les oppida et par les fossés césariens, devient ainsi l'un des enjeux majeurs pour une médiation efficace de la bataille, avec l'évocation possible du théâtre des opérations de la guerre des Gaules.

Ainsi, Gondole et Corent, oppida quasi contemporains de l'oppidum de Gergovie, délimitent avec ce dernier un vaste espace triangulaire, cœur de la capitale arverne de six kilomètres de côté avec, pour chacun d'eux, une fonction qui leur est propre, détaillée ci-dessous.

¹⁰ Fouilles conduites sous la direction de M. Poux (ARAR - Université Lumière Lyon 2), associé depuis 2007 à P.-Y. Milcent (TRACES, Université Toulouse-Le Mirail) pour la fouille des occupations antérieures à l'époque laténienne (âge du Bronze et premier âge du Fer)

¹¹ Ph.Bet - Approche archéologique du Val d'Allier amont à l'époque romaine : Nouvelles données sur les agglomérations et les réseaux de communication, 2016



Carte illustrant la bataille de Gergovie – Revue archéologique du Centre de la France 2019

2. Les critères qui fondent le classement

Les recherches archéologiques, menées dès 1861, puis dans les années 30 et pendant la Deuxième Guerre mondiale¹², ont été reprises activement à partir des années 1990. Les nombreuses données acquises depuis une trentaine d'années, lors de fouilles préventives ou programmées, permettent de mieux restituer l'histoire de la capitale des Arvernes, avec une organisation militaire (plateau de Gergovie), politique et religieuse, (oppidum de Corent), économique et artisanale importante (oppidum de Gondole), avec les vestiges de sépultures (découverte de fosses collectives où hommes et chevaux ont été inhumés avec une mise en scène étudiée). Il est certain que deux des trois ont été impliqués dans la bataille de Gergovie : Gergovie et Gondole (carte de la bataille ci-dessus).

Le développement de ces trois oppida, quasi contemporains, laissent penser que la capitale des Arvernes pourrait avoir été alors tripolaire. L'archéologue Matthieu Poux, qui dirige les fouilles du plateau de Corent, a en effet proposé dès 2011 une nouvelle chronologie avec une coexistence avérée des trois oppida au moment de la guerre des Gaules, qui se serait prolongée jusqu'au transfert de la cité arverne à *Augustonemetum*, la ville de Clermont-Ferrand actuelle.

La partie de territoire délimitée par Gergovie, Corent et Gondole constitue un site complexe et seule une protection forte¹³ peut aider à la compréhension de cette période par la préservation des éléments physiques qui évoquent *de visu* la bataille de Gergovie et qui ont joué un rôle déterminant dans l'histoire arverne et plus généralement gauloise.

C'est donc sur le critère « historique » que s'appuie le fondement du futur site classé, lieu où s'est déroulée la bataille de Gergovie, il y a plus de 2000 ans et où la civilisation arverne a construit et occupé les trois oppida apparus dans le bassin clermontois de la fin de l'âge du fer (II^e - I^e siècle avant notre ère) qui ont perduré jusqu'à l'apparition des premières villes gallo-romaines.

¹² Ces fouilles furent entreprises par de jeunes archéologues de l'Université de Strasbourg, en exil à Clermont-Ferrand de 1940 à 1945.

¹³ Cette protection complétant les protections existantes ou futures au titre des monuments historiques.



Panoramique depuis le plateau de Gergovie sur Gondole et le puy de Corent - Ph. DREAL modifiée DM

Selon l'étude de fréquentation conduite récemment par le Département, les touristes qui arpentent le plateau de Gergovie sont principalement motivés par le passé historique et les recherches archéologiques réalisées sur le territoire.

La morphologie particulière des puys de Gergovie et de Corent, tables basaltiques aux abords abrupts, et leur perception dans le paysage depuis des points de vue comme celui du belvédère de la Vierge de Monton, sur la commune de Monton, sont "spectaculaires".

Le plateau de Gergovie offre un panorama à 360°, impressionnant par temps dégagé, depuis la chaîne des puys à l'ouest jusqu'à la plaine de la Limagne à l'est, en passant par l'agglomération clermontoise, la plaine de Sarliève et les boucles de l'Allier. Corent et le petit camp de César offrent eux-mêmes des belvédères qui permettent une lecture historique, mais aussi géologique et géomorphologique du paysage.

Pour la population locale qui se rend sur le plateau de Gergovie pour pratiquer des activités de plein-air et pour le panorama et les paysages, c'est « *un lieu calme et paisible où il est agréable de se promener pour contempler les paysages* »¹⁴.

Ainsi, la question du critère « *pittoresque* » peut également être posé.

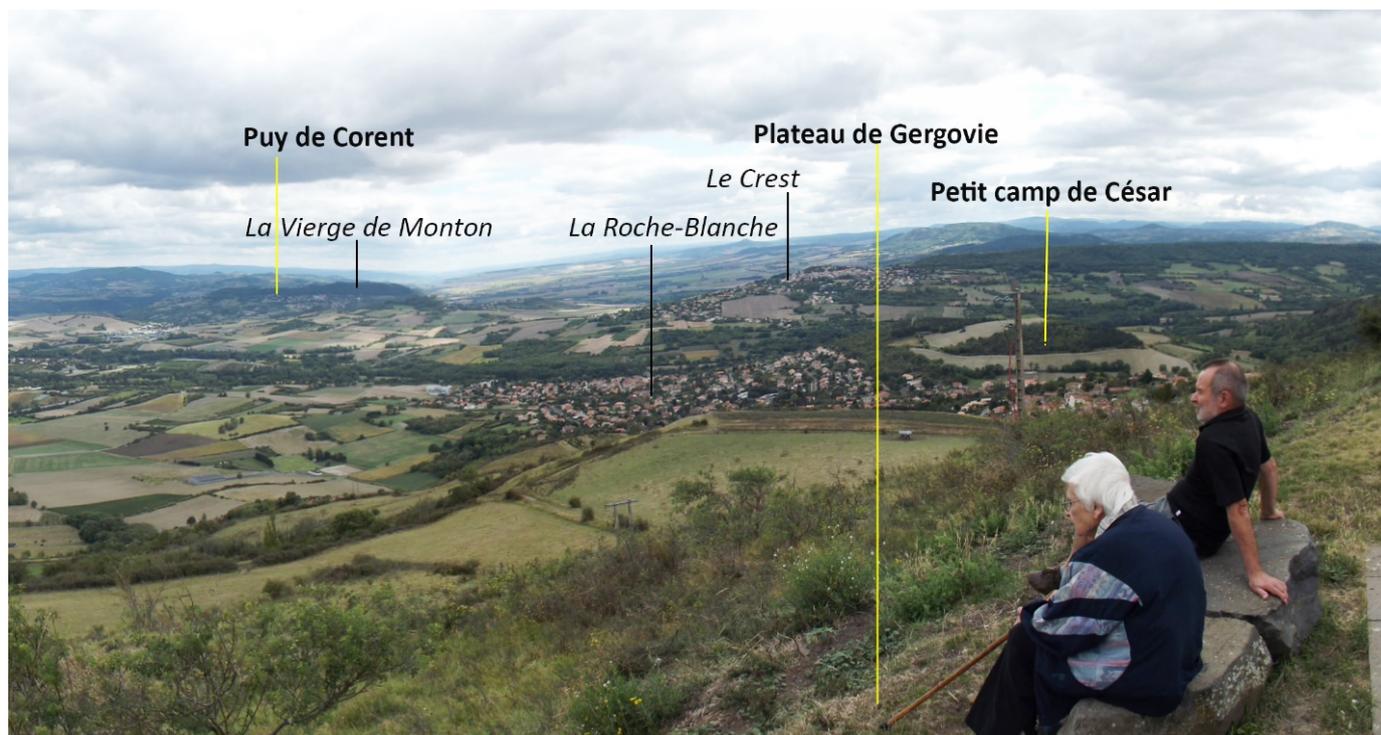
Serge Lewuillon souligne très bien cette double spécificité¹⁵ : « *Gergovie, c'est à la fois une tradition et un spectacle. Du haut du plateau venteux, le regard embrasse le théâtre des derniers siècles de l'histoire gauloise. La plaine de l'Allier s'étend jusqu'aux monts du Forez, surveillée à l'ouest par la chaîne des Puys et dominée par le Sancy. C'est là, au cœur des Limagnes, que l'archéologie moderne a révélé des sols fertiles habités par une population de paysans et d'artisans* ».

Le caractère « *pittoresque* », dans le sens de "spectaculaire" pourrait être retenu.

Je propose d'examiner dans le chapitre suivant, les liens physiques et visuels entre le plateau de Gergovie, le puy de Corent et l'oppidum de Gondole pour que soient préservés les co-visibilités existantes et l'unité du site, ainsi que le caractère rural que les paysages agricoles parviennent encore à évoquer.

¹⁴ Enquête de fréquentation réalisée par le CD63 auprès des visiteurs du plateau de Gergovie.

¹⁵ Serge Lewuillon - Gergovie et le pays arverne - éditions du patrimoine Centre des monuments nationaux Paris 2013.

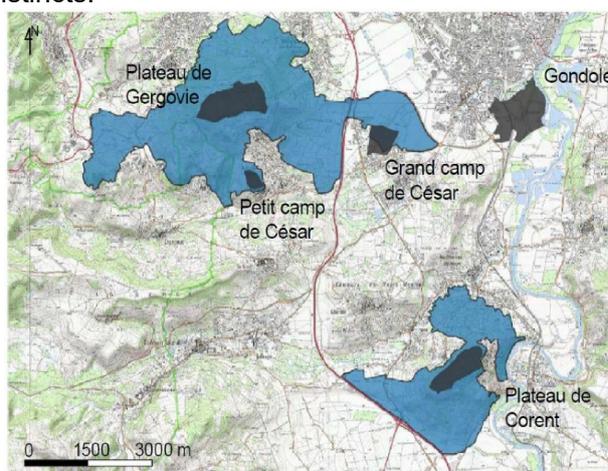


3. Le périmètre retenu

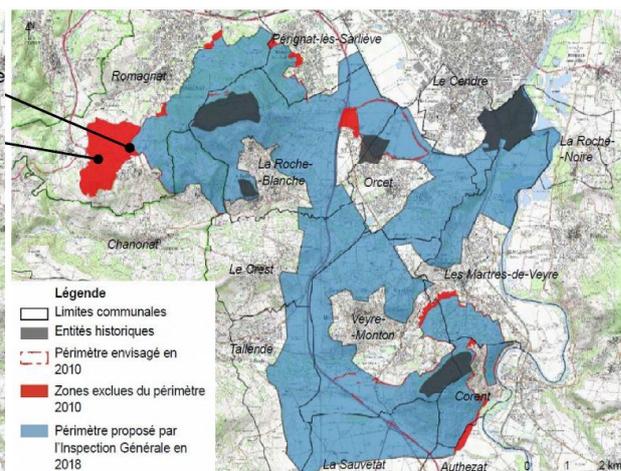
Le périmètre du site doit-il se limiter à celui de la bataille et des oppida qui en ont été les supports et aux éléments géographiques et paysagers qui ont eu un rôle dans le déroulement des événements, ou inclure les espaces limitrophes et les perspectives qui permettent à ce site de conserver un aspect relativement rural, évocateur du paysage d'origine ?

3.1 Plusieurs périmètres ont été envisagés au fil du temps :

Le projet initial défini entre 2009 et 2012 intégrait les seuls plateaux de Gergovie et Corent et les deux camps de César. L'oppidum de Gondole ne faisait pas partie du périmètre, ce dernier ayant été établi essentiellement selon le prisme paysager. Il couvrait 2200 ha sur 10 communes, en deux secteurs distincts.



Périmètre envisagé dès 2010



Périmètre proposé en 2018

Une première mission réalisée par l'inspecteur général Jean-Marc Boyer en janvier 2015 a validé l'intérêt de poursuivre la procédure de classement. Soulignant davantage le critère historique du site il a défendu un périmètre intégrant les entités justifiant la reconnaissance du critère historique et l'élargissant aux espaces interstitiels. Les oppida de Gergovie et de Gondole n'en faisaient toutefois pas partie, estimant qu'ils étaient déjà protégés au titre des monuments historiques.

Une seconde mission, réalisée en septembre 2017 par votre rapporteure, a repris les recommandations concernant les espaces interstitiels qui ont alors été délimités précisément et en réintégrant l'oppidum de Gondole et le plateau de Gergovie dans le futur site classé. La loi liberté à la création, de l'architecture et du patrimoine (LCAP), en introduisant en 2016 la notion de hiérarchisation des protections, facilite en effet la gestion des sites avec superposition de classements au titre des lois de 1913 et de 1930 et rien ne s'opposait plus à la prise en compte globale des entités.

C'est ainsi que le périmètre a été clarifié (annexe 1) et qu'une version définitive a été présentée aux élus locaux en 2018.

L'analyse paysagère conduite par la DREAL a eu pour objectifs de détailler les points de vue depuis chacune de ces entités afin d'identifier les enjeux paysagers et de caractériser les vues pour définir le périmètre de protection.



Le puy de Corent depuis le plateau de Gergovie - Ph. DREAL modifiée DM

3.2 Secteur ouest - liens entre le plateau de Gergovie et le puy de Corent

De Corent vers Gergovie et l'intérieur du site, une frange boisée occulte le panorama et Gergovie n'est perçu que depuis une échancrure dans le boisement.

Depuis le plateau de Gergovie (des limites sud-est à sud-ouest), au-delà du bâti implanté sur la commune de la Roche-Blanche, le regard porte jusqu'à l'est de la butte de Veyre-Monton, puis au-delà. En fond de perspective, le haut du plateau de Corent se détache.

Entre les communes de Veyre-Monton et du Crest, le secteur agricole se déploie dans le vallon jusqu'à la plaine de la Sauvetat au paysage cultivé et aux inflexions douces, vierge de toute construction.

Depuis le belvédère de la Vierge de Monton, on découvre le versant ouest du plateau de Corent, du haut du coteau jusqu'au piémont et, au-delà de l'autoroute A75, la plaine agricole remarquable avec les monts du Livradois-Forez et les monts de la Margeride à l'horizon.

Je propose que soit validée l'inclusion de ce secteur au périmètre, et note comme dommageable le projet de la future zone d'activités économique à hauteur de Tallende, en bordure de l'A 75, dont l'élargissement pour doublement des voies est en cours d'étude.

3.3. Secteur est - liens entre le plateau de Gergovie et Gondole



L'espace central à classer depuis le plateau de Gergovie vers Gondole – Ph. DREAL modifiée DM

Depuis l'extrémité est du plateau de Gergovie, on découvre la fin de la Limagne avec la plaine de Sarliève et les monts du Forez qui ferment le paysage. Bien que l'urbanisation jusqu'aux limites des communes de Pérignat-lès-Sarliève, de Cournon et d'Orcet soit prégnante, le périmètre permet de pérenniser les coteaux est et nord du plateau de Gergovie, un glacis non bâti au nord du grand camp de César et de relier ce dernier au site de Gondole, peu perceptible depuis le plateau de Gergovie, en incluant le tracé de la voie laténienne est-ouest reliant Gondole au grand camp de César.

3.4. Secteur transversal sud/nord : liens entre le puy de Corent et Gondole

L'oppidum de Gondole est peu perceptible depuis Corent.

En se plaçant à mi-coteau, côté nord, on perçoit les secteurs urbains de Soulassse, des Martres-de-Veyre et de Veyre-Monton qui se développent de part et d'autre de la rivière de la Veyre : cette forte coupure urbanisée ne permet pas leur intégration dans le site classé et constitue une césure du lien entre Corent et Gondole.

Une succession de puys : le puy de Tobize, ceux de la Pierre, de la Chèvre et de Marmant, sont intégrés au site classé rattachant le sud de Gondole à l'espace central.

Le panorama depuis Mirefleur, situé à l'est de Gondole et Corent permet de découvrir une co-visibilité remarquable des trois oppida depuis la rive droite de l'Allier.

3.5. Synthèse

Le périmètre proposé par la DREAL répond bien aux trois principes posés en 2015 et 2017, lors des visites de l'inspection générale des sites et paysages sur le terrain :

- La délimitation du site de la bataille de Gergovie et des trois oppida arvernes privilégie un site classé d'un seul tenant, élargi aux paysages découverts depuis l'intérieur du site.
- Le périmètre proposé vise à éviter qu'une urbanisation non maîtrisée compromette à court terme la compréhension de ce site historique : les liens visuels depuis l'extérieur et les points hauts que ce vaste espace encore ouvert entretient avec les oppida sont préservés. Le développement ou les modifications des abords (vues depuis la rive droite de l'Allier, vues sur la plaine de la Sauvetat et les boucles de l'Allier...) pourront être maîtrisés ;
- L'aspect rural, évocateur du paysage d'origine doit être conservé, autant que faire se peut, via des orientations de gestion (voir ci-après).

Le projet de site classé couvre environ 4 300 ha répartis sur 14 communes d'un seul tenant et réunissant les cinq entités : les oppida de Gergovie, de Gondole et de Corent, le petit camp et le grand camp de César. Les zones bâties en continu en sont exclues.

Je propose que soit validé le périmètre étudié par la DREAL.



Les trois oppida depuis Mirefleur, rive droite de l'Allier – Ph. DREAL modifiée DM

4. Les orientations de gestion

Un important dossier de gestion a été annexé à l'enquête publique. Il permet de développer finement des orientations de gestion qui, bien que non opposables, devraient garantir l'esprit des lieux et aider à l'instruction des autorisations des projets dans le cadre du site classé.

Quatre axes de gestion ont été développés, qui semblent essentiels et qui ont pour objectifs :

- l'amélioration du bâti diffus existant et l'amélioration des accès aux sites et des liaisons entre les cinq entités, l'amélioration de la signalétique routière et des aires de stationnement ;
- une vigilance sur la qualité des constructions neuves ou extensions (bâtiments agricoles essentiellement), le maintien de l'élevage et des prairies permanentes ;
- le soutien des programmes de recherches archéologiques, y compris sur le foncier privé par une veille foncière ; la conservation des vestiges découverts (diagnostics, cahiers des charges pour les fouilles à venir) et l'aménagement d'un centre de conservation et d'études ;
- l'amélioration des informations historiques et le développement des outils de médiation culturelle ; mise en relation physique des cinq entités par navettes, visites guidées...

Ces orientations répondent à l'objectif premier du classement : permettre la compréhension du lieu en veillant à ce que, dans le cadre du développement du site, les interventions soient discrètes. Elles pourraient être complétées par une attention particulière à porter aux lisières entre bâti et campagne.

5. L'enquête publique

L'enquête publique a été ouverte par arrêté préfectoral du 3 mai 2019 et s'est déroulée du 3 juin au 8 juillet 2019. Elle a été confiée à Madame Brigitte Floret, commissaire enquêtrice. Un dossier d'enquête et un registre ont été mis à disposition du public dans les mairies de La Roche-Blanche et Veyre-Monton. Le dossier était également disponible sur le site de la préfecture.

L'avis d'ouverture a été affiché en différents points du site. Il a également fait l'objet de parutions dans "La Montagne" et "Le Semeur Hebdo".

La commissaire enquêtrice a effectué 6 permanences dans les mairies de La Roche-Blanche et Veyre-Monton où elle a reçu 20 personnes. 15 avis ont été enregistrés émanant d'associations, de particuliers ou d'élus. Quelques inquiétudes se sont exprimées de la part de propriétaires ou d'agriculteurs au sujet des effets du classement sur leur activité, mais la commissaire enquêtrice relève qu'il n'y a eu aucune opposition au classement.

La commissaire enquêtrice a rendu un avis favorable au classement le 2 août 2019 sans réserve et sans recommandations.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) du Puy-de-Dôme du 3 octobre 2019 a émis un avis favorable unanime.

Les consultations des différents services, organismes et collectivités ont été effectuées.

La direction régionale de l'agriculture et de l'alimentation, la direction départementale des territoires, le syndicat d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme, l'office national des forêts, Enedis, l'architecte des bâtiments de France ont émis un avis favorable.

GRT gaz souhaite que le classement n'entraîne pas de contraintes d'exploitation sur ses ouvrages, de même que l'agence régionale de santé au sujet des captages d'eau desservant le réseau public. Enfin la direction interdépartementale des routes du Massif Central demande que les travaux d'exploitation de l'autoroute relèvent de la gestion courante dans les futures orientations de gestion du site. La Chambre d'agriculture indique la nécessité de la réalisation d'un diagnostic agricole pour gérer de façon optimale le site.

Les conseils municipaux d'Authezat (14 juin 2019), de Chanonat (8 avril 2019), de Corent (29 mars 2019), de Le Crest (7 mai 2019), de Les Martres-de-Veyre (21 mars 2019), de La Roche Blanche (4 mars 2019), de Roche-Noire (7 mars 2019), de Romagnat (21 mars 2019), de La Sauvetat (5 mars 2019), de Veyre-Monton (29 mars 2019), ont émis un avis favorable unanime.

Le conseil municipal de Le Cendre a émis un avis favorable à la majorité moins 2 abstentions (25 mars 2019). Celui de Pérignat-lès-Sarliève (21 mars 2019) a émis un avis favorable au projet (sur le principe de classement : 18 pour et 3 abstentions, concernant le périmètre : 10 pour, 10 abstentions et 1 contre). Le conseil municipal de Tallende (9 avril 2019) a approuvé le projet avec 13 voix pour et une abstention.

Le conseil municipal d'Orcet (12 mars 2019) a émis un avis unanime favorable sur le principe de classement, mais un avis défavorable sur le projet de périmètre, estimant que celui-ci est préjudiciable au développement de la commune.

La Commission permanente du Conseil départemental du Puy-de-Dôme a approuvé unanimement en date du 15 avril 2019 le projet de classement et de périmètre.

Le conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole a délibéré favorablement le 5 avril 2019 avec 70 voix pour et 14 abstentions.

6. Conclusion

La rapporteure propose à votre commission :

- D'émettre un avis favorable au principe de classement du site sur la base du critère *historique* et de valider le critère *pittoresque* ;
- De débattre sur le périmètre. Compte tenu des principes suggérés, et malgré quelques réticences sur l'espace réservé à la future zone d'activités de Tallende, je vous propose de retenir le périmètre présenté par la DREAL, qui a reçu un avis favorable à la quasi-unanimité des collectivités locales et de la commissaire enquêtrice ;
- De retenir le nom suivant : « **site de la bataille de Gergovie, des oppida arvernes de Corent, Gergovie et Gondole et des camps de César** » pour le site ;
- D'insister sur la nécessité d'une vigilance forte des services de l'État et des collectivités en charge de l'urbanisme sur la qualité des constructions à caractère économique le long de l'A75 (zone d'activités de la Novialle et future zone d'activités à hauteur de Tallende), et sur le projet de déviation au sud de Gondole.



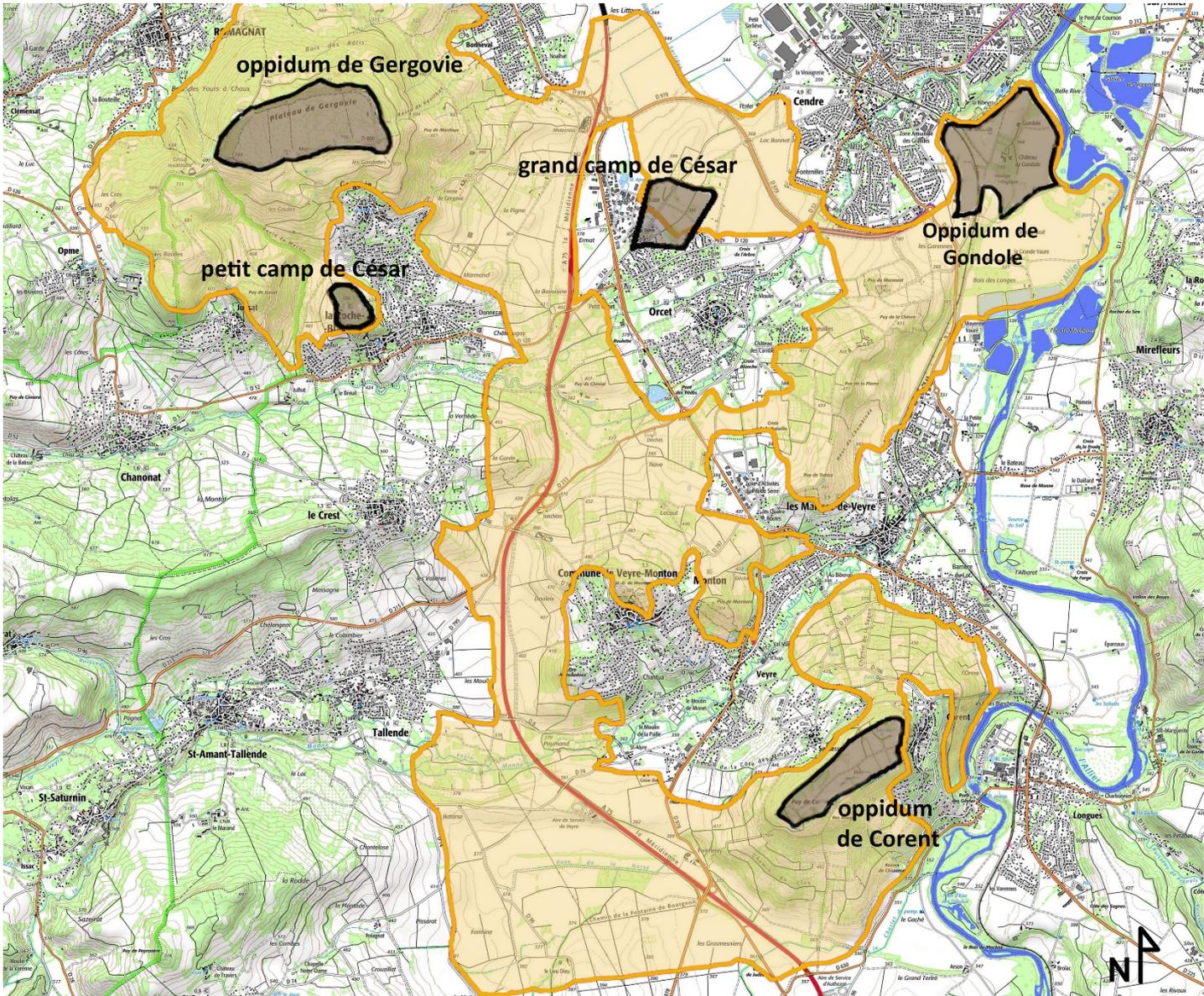
Dominique Michel

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1** Périimètre du classement proposé
- Annexe 2** Chronologie des oppida arvernes

Annexe 1

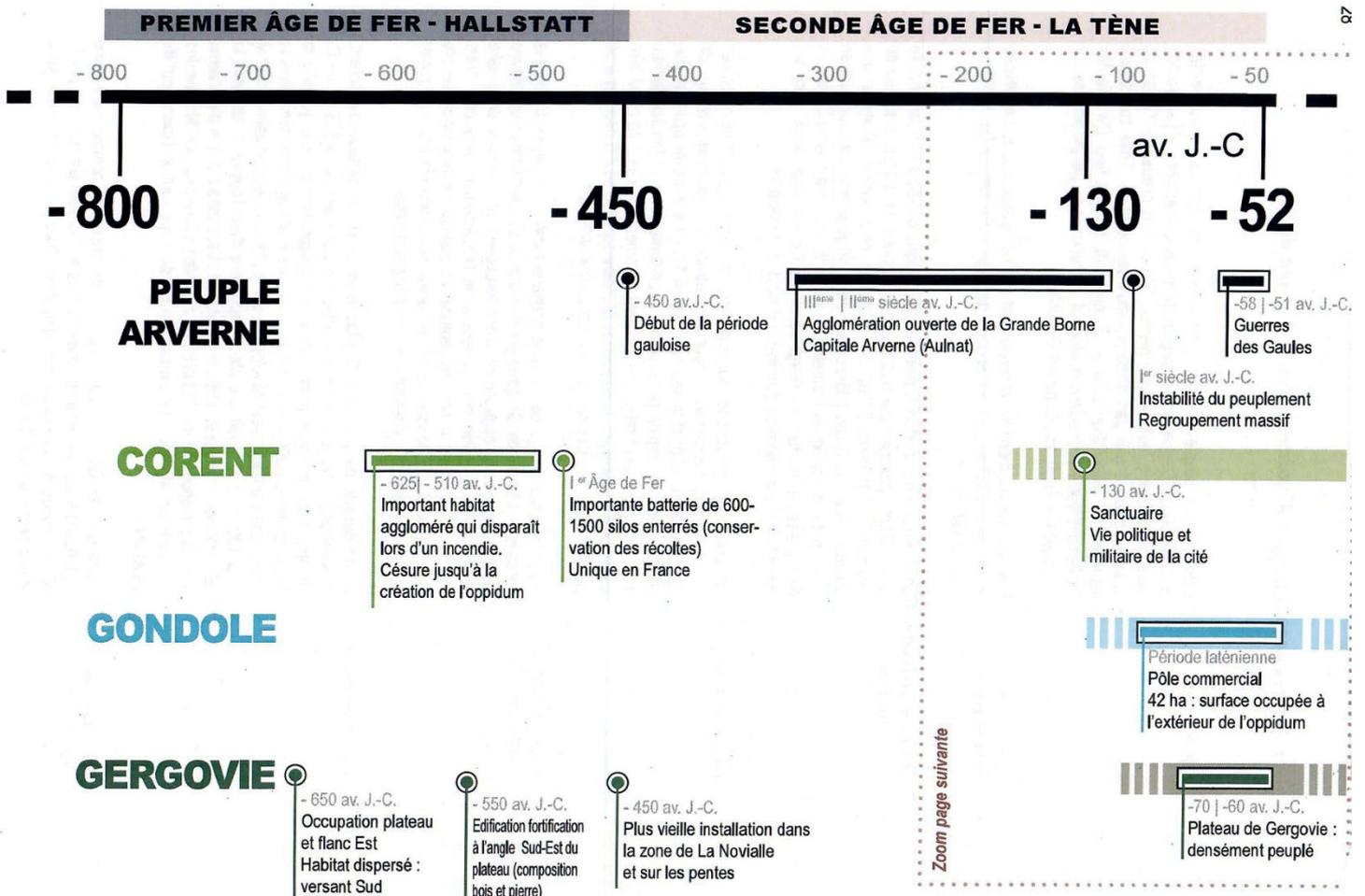
Périmètre du classement proposé



 périmètre site classé  entités historiques

Annexe 2

Chronologie des oppida arvernes¹⁶



¹⁶ Chronologie du développement des oppida d'Arverne - V. Bayeron d'après les indicateurs et la révision de Matthieu Poux sur la chronologie des principaux oppida - Etude DREAL

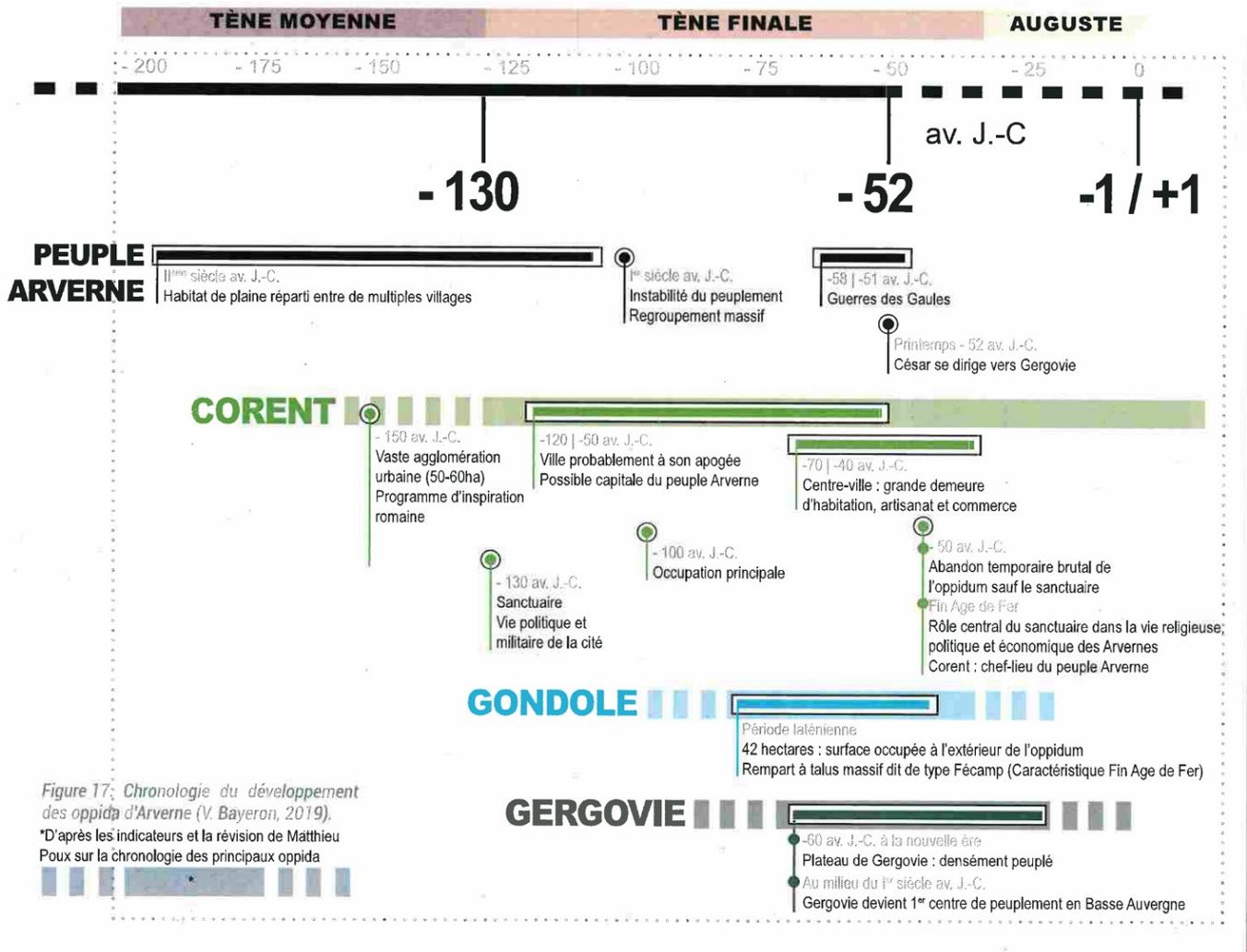


Figure 17 : Chronologie du développement des oppida d'Arverne (V. Bayeron, 2019).

*D'après les indicateurs et la révision de Matthieu Poux sur la chronologie des principaux oppida